

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 14 Avril 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THULLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THULLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

ABSENTE : BRIGITTE CORDARO-ROUY

Délibération n°

N° D2026-72

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES DEPÔTS SAUVAGES

Exposé des motifs :

La vidéo protection est essentielle à la sécurité du quotidien des administrés Venellois et des usagers de l'espace public. Depuis 2011, date de l'installation du système de vidéo protection et du centre de supervision urbain sur la commune de Venelles, le dispositif a pu prouver son efficacité sur de nombreuses interventions. Ce dispositif évolutif s'adapte au contexte auquel il est confronté notamment de par sa dynamique temporelle. Dans les infractions récurrentes auxquelles la Ville est confrontée, on retrouve notamment les dépôts sauvages. Ceux-ci, souvent sans auteur identifié, engendrent non seulement des conséquences pécuniaires pour la commune mais également de gros problèmes de salubrité. Il a d'ailleurs été constaté une forte augmentation de mauvais comportements venant des usagers sur ces cinq dernières années.

Afin de pouvoir identifier et sanctionner les auteurs de ces dépôts sauvages, il est proposé de placer un équipement de pièges photographiques sur les sites où les incivilités ont été constatées notamment les points d'apport volontaires.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0072-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Pour 2026, la ville de Venelles axe sa demande sur l'acquisition de trois pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages.

Le coût estimatif de cette acquisition est de 1 515 € HT.

Considérant que la Région peut participer au financement de cette acquisition à hauteur de 80 % pour un maximum de 15 000 € de subventions régionales pour des dépenses d'investissement via le dispositif de lutte contre les dépôts sauvages,

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses :	1 515,00 € HT
Financement de la Région (80%)	1 212,00 € HT
Part à la charge de la commune (20%)	303.00 € HT

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide de la Région Sud, au titre du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

26 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

02 VOIX CONTRE : ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20260414-DM2026_0072-DE Date de réception préfecture : 17/04/2026
